



Compte-rendu de séance du Comité Syndical du Syndicat Mixte
Agence Landaise Pour l'Informatique.

Le 25 juin 2007, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil Général salle 1^{ère} commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de Monsieur Jean BOURDEN, Premier Vice-président du Syndicat Mixte.

Assistaient à la réunion :

Pour la représentation du Conseil Général :

- Xavier FORTINON,
- Bernard SUBSOL.

Pour la représentation des Communes :

- Jean-Jacques CARRAU, Maire de Tilh ;
- Henri DAUGA, Maire d'Aurice ;
- Claude GUIBERT, Maire de Bas-Mauco ;
- Monique LUBIN, Maire d'Aubagnan ;
- Jacques MOMAS, Maire de Brassempouy ;
- Fernand SANGLA, Maire de Sagnac-et-Cambran,
- Marie-Pierre SENLECQUE, Maire de Le Sen.

Pour la représentation des Communautés de communes :

- Jean BOURDEN, Président de la Communauté de communes de Mimizan,
- Robert LESFAURIES, représentant la Communauté de communes de Castets.

Pour la représentation des Etablissements publics :

- François SALLIBARTAN, Délégué de l'ADACL.

Etaient excusés : Claude NERIN, Eric KERROUCHE, Jean-Claude DEGERT.

Etaient présents :

Mme ETIENNE, Payeur départemental des Landes,
M. LAGRAVE, Directeur de l'ALPI

Secrétaire de séance : Monsieur BOURDEN

Date de convocation : 22 mai 2007

Concernant la réunion du Comité Syndical du 16 mars 2007, le procès-verbal ne nécessite pas d'approbation.

Il a été transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical et des adhérents de l'ALPI.

Ordre du jour :

- 1 Décision modificative n° 1
- 2 Maison des Communes, point sur l'achat des locaux et le financement
- 3 Nouvelles adhésions ou modifications
- 4 Questions diverses.

1. Décision modificative N 1 :

Le budget voté en début d'année doit faire l'objet de différents ajustements pour tenir compte de l'évolution des activités du Syndicat.

Les principales modifications portent sur :

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 - ATTENUATION DE CHARGES

Sont inscrites à ce chapitre les recettes pour remboursement sur rémunération du personnel en congé maladie ou maternité. Elles sont estimées pour 2007 à 11000.00 €

70 - PRODUITS DES SERVICES

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont de 994850 € contre 1026150 € prévus initialement. Cette diminution est due, essentiellement, à la mise en place de la plate-forme de dématérialisation du CONTROLE DE LEGALITE qui ne se fera qu'à compter du 2^{ème} semestre 2007 et ne générera donc pas les recettes escomptées.

74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont de 491200 € contre 489800 € prévus au Budget primitif, ceci en raison de quelques nouvelles adhésions.

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Les recettes de ce chapitre passent de 141050 € à 198420 €. Lors de l'établissement du budget primitif il était difficile d'apprécier l'impact des

nouveaux logiciels, concernant la GESTION des SERVICES AUX FAMILLES, sur le budget 2007. Or, il s'avère que ces nouveaux outils remportent un vif succès, les mises en place s'enchaînent, d'où la forte progression de ce chapitre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ce chapitre diminue. Il passe de 457250 € à 376380 €. La ligne « Concours divers » provisionnée pour 30000 € en prévision des investissements groupés à réaliser dans la Maison des Communes, est supprimée, ces investissements étant dorénavant portés sur un Fonds de Concours. Les charges de fonctionnement dans la Maison des Communes, provisionnées au compte 614, basculent au chapitre 65.

012 - CHARGES DE PERSONNEL

Les dépenses de ce chapitre sont de 1103230 € contre 1082830 € prévus initialement; variation due au recours au service de remplacement du CDG pour remplacements de congés de maternité.

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre passe de 125500 € à 181200 € pour les raisons indiquées précédemment, à savoir : la participation, versée au CDG dans le cadre des groupements de commandes pour les charges de fonctionnement, est portée au compte 6573.

66 - CHARGES FINANCIERES

Nouveau chapitre créé dont la dépense budgétisée est de 2285 € et correspond aux intérêts d'emprunts pour le financement des locaux ALPI dans la Maison des Communes.

67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ce chapitre passe de 4200 € à 5420 €, pour provision pour titres annulés et coût légèrement supérieur pour le déménagement.

68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Ce chapitre passe de 182000 € à 199000 €, pour amortissements des locaux (prévisionnel établi sur 20 ans) et des logiciels Aides aux Familles.

INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements passent de 156700 € à 1288800 €. La décision de se porter acquéreur des locaux ALPI dans la Maison des Communes justifie, pour

partie, cette progression et représente **1 069 000 €**, frais d'acte notarié compris. Y figure aussi le « Fonds de Concours » représentant la participation de l'ALPI au financement des investissements collectifs de la Maison des Communes (30000 €) qui sera versée au CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. Les investissements en mobilier sont revus à la baisse (45000 € au lieu de 60000€), les investissements en matériel informatique progressent de 10000 € pour achat, notamment, d'un serveur supplémentaire et de tableaux interactifs pour les salles de formation. **34000 €** sont, également, provisionnés pour l'achat des licences logiciels AIDES AUX FAMILLES. Sont aussi prévus les premiers remboursements d'emprunts à hauteur de 9000 €.

Les recettes d'investissements sont portées à **1 462 952.97 €** contre 1 062 952.97 € prévus initialement. Elles intègrent:

- 60000 € de FCTVA (année 2005)
- 150000 € d'emprunt à long terme (20 ans), pour les locaux et 173000 € d'emprunt à court terme (2 ans) en attente du FCTVA des locaux
- 17000 € de provision supplémentaires pour amortissement des locaux et des matériels et logiciels.

BUDGET ANNEXE

Les recettes inscrites au chapitre sont de **65800 €** contre 69500 € prévus initialement.

Cette légère diminution est due à une petite réduction des formations produites auprès de la Chambre des Métiers.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé :

- d'adopter la Décision Modificative N° 1
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

2. Maison des Communes :

Lors du Comité Syndical du 16 Mars 2007, il a été décidé de procéder à l'achat des parties privatives de l'ALPI dans la Maison des Communes et d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires et ainsi négocier le prix d'achat ainsi que les emprunts nécessaires pour le financement.

Le Conseil Général, après avis du Service des Domaines, propose le prix de vente suivant : 1.055.000 € TTC auxquels il convient d'ajouter, environ, 14000 € de frais d'acte notarié.

Le financement suivant est proposé

- Un autofinancement à hauteur de 746 000€,
- Un emprunt à hauteur de 150 000 € sur une durée de 20 ans,
- Un emprunt à hauteur de 173 000 € dans l'attente du remboursement du FCTVA.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé :

- **d'approuver** les montants de l'achat et le financement des locaux du Syndicat Mixte ALPI.

3. Nouvelles adhésions, retrait et modifications :

Conformément aux statuts, le Comité Syndical doit valider les nouvelles adhésions et les modifications afin qu'un arrêté préfectoral modificatif entérine ces dernières.

Adhésion du CIAS de Mont de Marsan

Changement de représentants pour l'OPDHLM et le SIVU de la Gouaneyre

Retrait d'adhésion du SIVU scolaire de Larrivière.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé :

- **de valider** la nouvelle adhésion, le retrait et les modifications au niveau des représentants du Syndicat qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

4. Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 18H15, une visite des nouveaux locaux dans la Maison des Communes s'est déroulée à l'issue du Comité Syndical.

Le Président du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Henri EMMANUELLI